



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE-RENDU DE LA SOIXANTE-TREIZIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 02 janvier 2026

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, ce vendredi 02 janvier 2026 à la Cité de l'Union Africaine à Kinshasa, la soixante-treizième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, la toute première de cette nouvelle année.

Trois (03) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République a porté sur deux (02) points principaux, à savoir :

1. De l'entame de l'année 2026 et l'atteinte des résultats de l'action gouvernementale

Le Président de la République a tenu à réitérer, à l'endroit de chacune et de chacun, les vœux de paix, de santé, de réussite et d'engagement républicain qu'il avait formulés lors de la 72^{ème} réunion du Conseil des Ministres. A cette même occasion, il a rappelé les instructions alors données, lesquelles demeurent pleinement d'actualité et constituent le socle de notre action collective.

L'année 2026, a - t - il insisté, doit impérativement être celle de la consolidation de l'action publique et du passage résolu de l'intention à l'impact concret et mesurable, au bénéfice direct de notre peuple. A cet effet, il a invité l'ensemble des acteurs gouvernementaux à faire preuve d'un sens élevé de responsabilité, de rigueur et d'une véritable culture du résultat, en veillant particulièrement à l'achèvement effectif des objectifs assignés au Gouvernement, qu'ils soient en cours d'exécution ou encore non réalisés.



Le Président de la République a insisté, à cet égard, sans être exhaustif, sur l'impérieuse nécessité d'accélérer la mise en œuvre effective de la première phase du Programme de Développement des 145 Territoires, ainsi que des autres projets structurants à fort impact socio-économique, notamment dans les secteurs des infrastructures, de l'agriculture, de la fonction publique, des finances publiques, des transports, de l'économie nationale, des hydrocarbures, des mines, de l'identification de la population, et bien d'autres considérés comme des leviers prioritaires de transformation économique et sociale.

Ces projets constituent des engagements solennels de l'Etat envers le peuple congolais et doivent, à ce titre, être conduits avec célérité, transparence, efficacité et un sens élevé de l'intérêt général.

Le Gouvernement est exhorté à renforcer la coordination interministérielle, à lever sans délai les goulots d'étranglement administratifs et financiers, à bannir tout égo individuel et à inscrire son action dans une logique permanente d'ensemble, de redevabilité vis-à-vis des Institutions et des citoyens.

Chaque membre du Gouvernement est ainsi tenu de produire, dans le strict respect des feuilles de route sectorielles qui lui sont assignées, des résultats concrets, mesurables et vérifiables, traduisant l'effectivité de l'action publique dans son domaine de compétence.

Tout en reconnaissant les défis persistants, notamment sur les plans sécuritaire et économique, le Président de la République a exprimé sa conviction profonde que la République Démocratique du Congo dispose des ressources humaines, institutionnelles et morales nécessaires pour les surmonter. Il a réaffirmé que l'année 2026 sera placée sous le signe de l'espérance partagée, de l'action concrète, et d'une transformation progressive mais irréversible de notre pays.

Chaque membre du Gouvernement est donc appelé à agir avec loyauté, pragmatisme, patriotisme et sens du devoir afin que les engagements de la République se traduisent en résultats tangibles au bénéfice du peuple Congolais.

A cette fin, la Première Ministre a été chargée de piloter, de manière coordonnée, la production des résultats attendus et de mettre en place un mécanisme de monitoring interinstitutionnel associant les membres du Gouvernement des secteurs clés concernés ainsi que son Cabinet, en vue d'assurer un suivi rigoureux, la capitalisation des avancées et la consolidation durable des acquis.



2. De la nécessité d'une concertation préalable dans la communication étatique

Le Président de la République a tenu à rappeler avec gravité que la parole publique engage l'Etat dans ce qu'il a de plus essentiel : *sa crédibilité, son autorité morale, sa capacité à rassembler la Nation et à préserver durablement la cohésion nationale.*

A ce titre, toute expression émanant d'un responsable public doit être empreinte de retenue, de responsabilité et d'un sens aigu de l'intérêt supérieur de la République.

A cet égard, il a suivi avec une attention particulière la récente sortie médiatique du Porte-parole des Forces armées de la République Démocratique du Congo, diffusée sur la chaîne nationale, au cours de laquelle des propos à caractère méprisant et stigmatisant ont été tenus à l'endroit des femmes de la communauté tutsie.

Le Président de la République a déploré vivement cette dérive de langage, qui ne reflète ni les valeurs républicaines, ni l'éthique de responsabilité, ni la hauteur de vue attendues de toute prise de parole officielle, a fortiori lorsqu'elle émane d'un membre d'une Institution aussi sensible et stratégique que l'Armée nationale. De tels propos sont de nature à fragiliser la cohésion sociale, à alimenter des tensions inutiles et à porter atteinte à l'image et à la crédibilité de l'Etat, tant sur le plan interne qu'externe.

Il a dit approuver, par ailleurs, les mesures prises à son endroit tout en rappelant avec insistance que la parole de l'Etat ne saurait être improvisée, émotionnelle ou approximative. Elle doit, en toutes circonstances, être portée avec retenue, responsabilité et clarté d'objectif, en particulier lorsqu'elle concerne des questions complexes, délicates ou susceptibles d'avoir des répercussions sécuritaires, sociales, politiques ou diplomatiques.

A ce titre, le Président de la République en a appelé à l'ensemble des membres du Gouvernement, aux responsables civils et militaires ainsi qu'à tous les acteurs de la communication publique à éviter toute sortie médiatique incontrôlée, notamment sur les sujets sensibles touchant à la défense nationale, à la sécurité, à la cohésion sociale et aux relations institutionnelles.



« *La parole publique doit demeurer un instrument de rassemblement, de stabilité et de confiance, et non une source de division ou de confusion* », a – t – il insisté.

Le Président de la République a encouragé, par ailleurs, chaque responsable appelé à s'exprimer publiquement au nom de l'État à se documenter rigoureusement, à maîtriser pleinement les enjeux des dossiers abordés et à mesurer avec discernement la portée de ses propos, afin de préserver l'unité nationale, la dignité des Institutions et la confiance légitime des citoyens dans l'action publique.

Afin d'éviter la répétition de tels manquements et tirant les enseignements de l'incident susmentionné, le Président de la République a rappelé ses instructions à l'endroit du Ministre de la Communication, Médias et Porte-Parole du Gouvernement de mettre en place, sans délai, un mécanisme formel de concertation préalable. Celui-ci associera son Conseiller spécial en matière de communication, les services de communication de la Primature, de l'Etat-Major Général des Forces armées ainsi que ceux de la Police Nationale Congolaise, pour toute sortie médiatique diffusée sur la chaîne nationale ou tout autre média, dès lors qu'elle porte sur des questions délicates engageant directement l'Etat.

Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement a fait le point de la réunion stratégique du Comité de pilotage des Zones Économiques Spéciales (ZES) qu'elle a présidée, le 30 décembre 2025, sur le site de la Zone Economique Spéciale pilote de Maluku.

Les travaux ont porté sur l'état d'avancement des ZES, notamment celles de Maluku, Kin-Malebo, Kiswishi, Musompo et Musienene, en droite ligne avec les engagements du Gouvernement axés sur les résultats, l'évaluation des avancées et l'identification des contraintes affectant la mise en œuvre du régime des ZES.

Des progrès ont été relevés, en termes d'implantation d'unités de production, en dépit de difficultés liées à la fiscalité, à l'accès à l'énergie, au foncier, aux infrastructures et au financement. À ce titre, le Décret portant mise en place du



Guichet Unique des ZES récemment signé, devra être accompagné de mesures d'application, de manuels de procédures et de guides pratiques pour faciliter la participation des investisseurs.

Les conclusions des travaux ont recommandé la rationalisation du régime fiscal et douanier, la mobilisation de mécanismes innovants de financement, l'étude d'un fonds d'investissement dédié aux ZES, l'ouverture du capital à de nouveaux aménageurs et le renforcement de la coordination intersectorielle.

En conséquence, la Première Ministre a demandé au Vice Premier Ministre, Ministre du Budget ainsi qu'au Ministre des Finances, en collaboration avec le Ministre de l'Industrie et l'AZES, de s'appropriier pleinement le dispositif des ZES et d'examiner les besoins de financement, notamment dans le cadre de la Loi de Finances rectificative de mars 2026.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Au cours de la semaine qui s'achève, l'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :

- *Une large désapprobation des propos de l'Archevêque de Lubumbashi et Président de la CENCO concernant l'Accord de Washington sur la crise sécuritaire dans la partie Est du pays ;*
- *La préoccupation suite à la situation sécuritaire prévalant sur l'axe Uvira-Makobola-Baraka où persistent les attaques des terroristes de l'AFC/M23/RDF ;*
- *La satisfaction consécutive à la victoire de l'équipe nationale de football contre l'équipe nationale du Botswana, obtenant de ce fait la qualification pour les huitièmes de finale pour la CAN qui se tient au Maroc.*

Sur le plan politique, la situation des Institutions provinciales a été relativement calme dans les provinces en dehors des cas de déstabilisation observés et documentés dans les provinces du Haut-Lomami, du Sud-Ubangi, du Kongo-Central et du Maniema. Par ailleurs, le Gouverneur de la province de la Tshopo, destitué depuis le mois d'octobre, a été réhabilité par la Cour Constitutionnelle.



Au chapitre du banditisme et de la criminalité, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a informé le Conseil du renforcement de la couverture sécuritaire à Kinshasa et dans les autres provinces, à travers l'intensification de l'opération Ndobbo, se traduisant par des patrouilles mixtes PNC-FARDC afin de répondre efficacement à la récurrente hausse de la criminalité en fin d'année.

C'est aussi dans cet esprit qu'il a présidé une réunion ministérielle avec tous les services concernés pour passer en revue la situation dans la périphérie de la ville de Kinshasa notamment avec le phénomène Mobondo.

Il a terminé son rapport par la situation aux frontières, après avoir fait état des cas de sinistres et de catastrophes déplorés au cours de la semaine qui s'est achevée.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a présenté la situation sécuritaire et opérationnelle particulièrement dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, ainsi que des dispositions prises au niveau des Forces Armées de la République Démocratique du Congo pour stopper les aventures de ces agresseurs sur le territoire national.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté la situation épidémiologique du pays.

En ce qui concerne le Choléra, le nombre des nouveaux cas a accru de 914 à 1.381 cas suspects dont 6 décès, soit une létalité de 0,4% indiquant une tendance à la hausse la 51^{ème} semaine épidémiologique. 126 nouveaux cas suspects dont 2 décès ont été rapportés à Kinshasa au cours de la même période.



S'agissant du Mpox, le nombre de nouveaux cas suspects est resté stationnaire de 231 à 232 à la 51^{ème} semaine, après la tendance baissière des notifications, avec une réduction du nombre de cas positifs, observée depuis des semaines.

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a rassuré de l'efficacité des dispositifs de riposte et des actions en cours dans l'objectif d'éradiquer ces épidémies.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.4. Note d'information relevant du Commerce Extérieur

Donnant suite à la recommandation de la 65^{ème} réunion du Conseil des Ministres du 31 octobre 2025, le Ministre du Commerce Extérieur a présenté la note d'information qui renseigne le lancement effectif et l'opérationnalisation du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur dans toutes ses trois phases : *pré-dédouanement, dédouanement et post-dédouanement, alignant ainsi la République Démocratique du Congo aux standards de l'Organisation Mondiale du Commerce en ce qui concerne le Commerce International.*

En effet, la Note circulaire interministérielle (Finances – Commerce Extérieur) a été rendue publique le 17 décembre 2025, rendant obligatoire la transmission électronique des documents règlementaires et commerciaux liés à l'importation et à l'exportation des marchandises dans notre pays. Elle contient cinq instructions majeures, dont le calendrier de mise en œuvre progressive de la transmission électronique de la liasse documentaire et agenda de vulgarisation par la DGDA et SEGUCE.

En signe d'appropriation de cette réforme, la Première Ministre a présidé la cérémonie de lancement de cette transmission électronique de la liasse documentaire, marquant ainsi l'effectivité du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur dans toutes ses phases.

Le Ministre du Commerce Extérieur a encouragé les membres du Gouvernement concernés par cette réforme à veiller à ce que leurs administrations respectives parviennent à dématérialiser, à travers le Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur, les documents requis à l'import-export-transit.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.5. Note d'information relevant du secteur de l'Environnement

La Ministre de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat a présenté au Conseil une note d'information à deux volets.

1° Transfert des technologies, signature et installation du Centre de démonstration de la technologie et de l'industrie de Juncao en République Démocratique du Congo.

Il s'agit d'une science interdisciplinaire utilisant des graminées spéciales comme substrat pour cultiver des champignons comestibles et médicinaux. Elle permet également de produire des aliments pour animaux, des engrais organiques, de l'énergie biomasse, des matériaux biologiques et contribue à la protection de l'environnement.

Dans le cadre de la coopération sino-congolaise, nos Experts du Service National et de son Ministère ont bénéficié de formations sur cette technologie. Un partenariat a été établi avec le Centre de Recherche en Technologie et Industrie de Juncao de l'Université d'Agriculture et Foresterie de Fujian (FAFU), en collaboration avec des structures locales. Un fonds a été octroyé pour l'installation à Kinshasa d'un Centre de démonstration de cette technologie, sous réserve de la signature d'un partenariat officiel entre la Chine et notre pays.

Pour y parvenir, il est nécessaire de mettre à disposition une concession d'environ 10 hectares pour accueillir le Centre, avec laboratoires et infrastructures modernes, ainsi que faciliter les procédures consulaires et douanières.

La Ministre de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat a recommandé au Gouvernement de saisir officiellement le Gouvernement chinois pour signer le partenariat d'État à État ; de mandater une mission officielle pour conclure les Accords avec le Centre de Recherche de FAFU ; et d'appuyer l'installation du Centre de démonstration à Kinshasa, avec extension progressive vers les 145 territoires.

La signature de ce partenariat permettra à la RDC de rejoindre les seize pays africains et plus d'une centaine d'autres dans le monde ayant déjà adopté la technologie Juncao.



2° Évaluation et recommandations relatives au renouvellement du Décret n°23/123 du 19 décembre 2023 portant suspension de la perception de la TVA et des droits de douane sur les matières et biens issus du recyclage des déchets plastiques en faveur de OKPLAST Sarl.

A la suite de cette évaluation qui vise à déterminer la pertinence et l'opportunité du renouvellement des dispositions du texte sus-évoqué, la Commission *ad hoc* mixte a rendu un avis technique favorable dont l'essentiel des analyses et conclusions évoque la réduction de la pollution plastique et la création d'emplois.

Que ce soit sur le premier volet de sa communication que sur le second, le Conseil des Ministres a recommandé la présentation de ces matières sous forme de dossiers à la prochaine réunion en vue des avis et des délibérations qui permettront de décider sur les problématiques sus évoquées.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé le relevé de décisions prises lors de la 72^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 26 décembre 2025.

Commencée à 14h25', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 15h55'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE
Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement

